

Un partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie



POURQUOI UNE CLASSE D'EAU ?

Pour mieux protéger notre eau, chacun doit petit à petit changer ses habitudes et acquérir de bons réflexes quotidiens : participer à la vie de la commune, s'engager auprès des responsables, respecter les rivières et les trottoirs, économiser l'eau, acheter et utiliser des produits moins polluants...

Parce que nous sommes tous des citoyens de l'eau, l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose un module éducatif appelé « Classe d'eau » pour aider les enseignants à responsabiliser petits et grands à la protection de l'eau, ressource vitale pour la VIE...

Un projet sur 5 jours (2 semaines pour les classes du cycle 1) à mener au niveau local, dans l'environnement proche de l'école (dans les limites du département), pour rencontrer les acteurs de l'eau, visiter des sites, organiser des ateliers interdisciplinaires et réaliser une production finale.

L'OCCE 93 relaie cette action. N'hésitez pas à nous contacter et à venir consulter la documentation : carnets de bords déjà réalisés, affiches, jeux ...

Comment s'inscrire ?

1. Remplir le formulaire donné lors de la réunion (N'oubliez surtout pas de signer le mandat par le mandataire et d'apposer le tampon de l'école sur les dernières pages du formulaire !). **Les dossiers incomplets ne pourront être validés.**
2. Le renvoyer **par voie numérique** à l'OCCE 93, ABSOLUMENT dans les délais (avant le 3 novembre 2025). L'Agence de l'eau enverra un courrier d'acceptation du projet à l'OCCE.
3. L'OCCE 93 vous fera un retour, si votre demande a été acceptée.

Quelques recommandations utiles :

- Si plusieurs classes d'une même école s'engagent, remplir obligatoirement **un formulaire par classe**.
- Suivez bien la procédure et remplissez scrupuleusement votre formulaire : **présentation du projet** avec les compétences travaillées, **le planning** de la semaine, **une répartition harmonieuse** entre les activités menées en classe, les visites sur sites et les interventions d'acteurs de l'eau (en classe ou à l'extérieur), **un budget à l'équilibre** et des **sorties circonscrites UNIQUEMENT dans les frontières de la Seine-Saint-Denis**.
- **ATTENTION ! Pas d'achat de matériel pérenne (bacs, aquariums...).** Pas de projet comportant une dominante jardinage.
- Soyez vigilants pour bien élaborer votre budget prévisionnel : vous vous engagez pour une somme de 700€ par classe (plus, si vous le souhaitez, mais sur vos fonds propres). Par conséquent, les factures acquittées correspondant au montant de la subvention de 700€ devront nous parvenir, dès la fin de votre projet, **au plus tard le 15 juin 2026**. En retour, l'OCCE vous versera la totalité de la subvention.